

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 FEVRIER 2005

L'an deux mille cinq, le vendredi 18 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 14 février 2005, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Sylvie BENGUIGUI, Marc BALLESTEROS, Stéphane MÉJANÈS, Fabrice GEFFROY, Corine LE ROUX, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Maryse DELATTRE, Pierre GAPILLOU, Jean-Marc BARRIÉ, Roland HEYER, Claude SERREAU.

Étaient absents excusés :

Anne DEMERLÉ ayant donné pouvoir à Mireille ÉLOY, Isabelle PETIT ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Denis MEIH ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET, Roland VEILLEROBE ayant donné pouvoir à Marc BALLESTEROS,

Commission consultative :

Était présent : Gilbert GAINON

Étaient absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 18

Nommé secrétaire de séance : Monique PETIT

Mireille Éloy de mande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations non prévues lors de l'envoi des convocations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à ajouter ces deux nouveaux points

1. Approbation des comptes rendus des précédents conseils

Les comptes rendus du conseil municipaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents, toutefois il est demandé que soient portées les rectifications suivantes :

- *compte-rendu du 16 décembre.*

point n°4 dans la phrase « ...mais qui a abandonné sa demande... » suppression du « qui »

point n°4 il convient de remplacer « le conseil municipal après avoir délibéré » par « ... après en avoir délibéré... »

point n°4 il convient de remplacer « une majorité des membres » par « ...la majorité des membres »

point n°7 il convient de remplacer « la Communauté de Communes des villages des Drouais » par « Communauté de Communes des Villages du Drouais ».

Il est demandé que soit rectifié la numérotation des points étudiés (deux points n°2).

2. DELIBERATION POUR OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Madame le MAIRE informe les membres du Conseil présent que la Commune a du se doter :

- d'une saleuse « professionnelle » au prix de 1 815 € HT achetée chez DEPUSSAY à TERMINIERS 28140
- d'un lave-linge VEDETTE pour la maternelle, en remplacement de l'ancienne machine usée et tombée en panne, au prix de 359.52 € HT achetée chez GOHIER à HOUDAN

Les factures risquant d'intervenir avant le vote du budget 2005, il convient de mettre en place une ouverture de crédit permettant de les régler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à ouvrir une ligne de crédit sur le budget 2005 pour le règlement de ces factures en investissement.

3. DELIBERATION POUR SORTIE DE 2 COMMUNES AU SYROM

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'adhésion des communes de Montigny-sur-Avre et Rueil-la-Gadelière à la Communauté de Communes des Villages du Drouais, et à l'adhésion de cette dernière au SYROM en tant que Communauté de Communes, il est demandé à chaque Commune adhérente au SYROM de valider par délibération la sortie du syndicat des 2 communes.

Sylvie Benguigui en profite pour faire part de son étonnement devant les difficultés rencontrées par notre Commune pour quitter le Syndicat du collège de Nogent le Roi Mireille Éloy lui précise qu'une demande officielle a été déposée depuis 1 an, mais qu'à ce jour le syndicat n'avait toujours pas mis cette question à l'ordre du jour.

La Commune aura à verser en 2005 une participation de 1600 € à ce syndicat, alors qu'aucun enfant de la Commune n'est scolarisé au collège de Nogent-le -Roi.

Daniel Brunet explique qu'il s'agit d'une volonté politique, le Syndicat du collège de Nogent le Roi souhaitant conserver l'adhésion de la Commune de Boutigny-Prouais, alors que la sortie des 2 communes objet de la délibération a été votée d'autant plus facilement par le Conseil syndical du SYROM, qu'elles redevenaient adhérentes par l'intermédiaire de leur Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme le vote du Comité Syndical du SYROM concernant la sortie des deux communes ci-dessus indiquées.

4. DELIBERATION POUR SIGNATURE CONVENTION GAZ DE France POUR LES EGLISES

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il s'agit d'une convention de fonctionnement, pour 2 ans, dont le but est l'alimentation en gaz de nos églises de Boutigny et de Prouais.

Daniel Brunet précise que cette convention permet à la commune de bénéficier de tarifs professionnels à savoir 288 € ht/an pour la location des compteurs, et la facturation de la consommation à 25.42 € ht le megawatt/heure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer avec GAZ DE France la convention d'alimentation .en gaz de nos 2 églises

5. DELIBERATION POUR AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHES EN COMPLEMENT DE LA DELIBERATION SUR LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

A la demande de la Sous-Préfecture, il convient de prendre une délibération autorisant Mme le maire à signer les actes d'engagement concernant le marché de réhabilitation du site scolaire de Boutigny.

Pour mémoire, la précédente délibération du 15 juillet 2004 autorisait à lancer la procédure d'appels d'offres, cependant dans le cadre des marchés supérieurs à 230 000 € HT, il est nécessaire que l'assemblée délibérante autorise expressément, Mme le maire à signer les actes d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les actes d'engagement concernant les marchés de réhabilitation du site scolaire de Boutigny.

6. DELIBERATION POUR SIGNATURE ORDRES DE SERVICE DES EGLISES DE BOUTIGNY ET DE PROUAIS

Madame le maire rappelle que dans le cadre du budget communal de 2004, il avait été voté des travaux à exécuter sur l'église Saint Rémi de Prouais pour un montant de 30 526 € et sur l'église Saint Pierre de Boutigny pour 4 284 €.

Daniel Brunet rappelle qu'après l'étude réalisée par Madame Quitard, il convenait de réaliser des travaux d'urgence à savoir :

- Pour l'église Saint-Pierre de Boutigny : réfection partielle de la toiture (solins côté ouest) pour éviter les infiltrations
- Pour l'église Saint Rémi de Prouais : remplacement de tuiles et d'une fenêtre de toit. « Rejointement » des contreforts et « rehaussement » de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les ordres de service concernant la réfection de nos églises

7. DELIBERATION POUR PARTICIPATIONS VOIES ET RESEAUX

Dans le cadre de la construction de nouvelles maisons individuelles et des travaux à effectuer sur la voie publique, Mireille Éloy rappelle que la Commune ayant adoptée la PVR (participation voies nouvelles et Réseaux), l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'acceptation de demandes de travaux déposées par des administrés qui auront à rembourser la Commune des sommes avancées pour leur exécution.

Il s'agit de constructions situées :

- 15 Rue du Château à BOUTIGNY : raccordement au réseau sur la voie publique pour un montant HT de 1 650 €
- Rue des Blatiers à PROUAIS : reprise de branchement et pose d'un regard en limite de propriété pour un montant de 120 € HT
- Rue des Blatiers à PROUAIS : travaux d'assainissement pour un montant HT de 1 548.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation financière des pétitionnaires pour les montants de devis ci-dessus indiqués et les travaux s'y rapportant.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (point ajouté)

Il est demandé par les professeurs d'EPS du Collège François Mauriac de Houdan une participation aux frais de séjour d'un voyage au ski avec l'objectif de « Mieux Vivre Ensemble ».

Pour mémoire, la commune a versé l'an dernier 360 €. Il vous est proposé de reconduire cette même participation pour cette année ; 21 enfants de Boutigny-Prouais ont profité de ce séjour à Autran dans l'Isère.

Sylvie Benguigui précise que le versement de cette subvention est important, le collège ayant du faire face à des frais supplémentaires liés à l'augmentation du coût des transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation financière du séjour de ski d'un montant de 360 €.

9. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Mireille Éloy propose pour l'information de tous, que chaque responsable de commission envoie sur le site de la Mairie un compte rendu condensé qui sera diffusé à tous les conseillers.

- Daniel BRUNET prend la parole pour informer que le Syndicat de Marchezais a voté une augmentation de 5 % de la participation des communes pour 2005.

- SIVOM de Houdan, Monique PETIT informe les membres du Conseil que les travaux de la piscine ont commencé.
- Syndicat de NOGENT LE ROI Daniel BRUNET précise que le Conseil Général a réaffirmé au syndicat que seuls les trajets des enfants domiciliés à plus de 3 Km de l'école sont subventionnables.
- Le Syndicat craint une baisse conséquente de ses subventions. L'impact de cette décision du Conseil Général risque selon Daniel Brunet de remettre à l'ordre du jour, pour notre car communal la participation financière demandée aux parents.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux rue de la Michaudière (Bouchemont)** : Après les travaux effectués par la DDE des Yvelines, et les inondations chez un des riverains, la CCPH a décidé de se séparer du concours de la DDE des Yvelines, les nouveaux travaux vont désormais se poursuivre avec l'aide d'un Cabinet, Corine LE ROUX prend la parole et s'étonne que le tracé initial n'ait pas été respecté. Mireille Éloy réaffirme son regret pour le travail initialement effectué malgré les travaux de réparation réalisés, les soucis auraient été évités si la Commune avait été sollicitée lors de la mise en œuvre du chantier.

Fabrice Geffroy précise que la Commune va devoir poser une grille d'engouffrement afin d'éviter la stagnation des eaux à cet endroit. Il rappelle néanmoins que les travaux de réfection de la voirie ont été très satisfaisants sur le chantier rue de l'Aubeton.

- Délibération pour versement **indemnités agents recenseurs** (point ajouté)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame Maire à verser les indemnités aux agents recenseurs à savoir 1 000 € brut/agent.

- Mireille Éloy informe les membres du Conseil présents que lors de la signature de la **Convention Temps Libre** avec les CAF du 28 et du 78 à la CCPH, Monsieur le Sous-Préfet les problèmes liés aux différents rythmes scolaires entre les académies des Yvelines et de l'Eure et Loir.

Sur ses recommandations, Mireille Éloy a saisi avec l'ensemble des communes d'Eure et Loir adhérentes à la CCPH et l'appui de Monsieur Tétart les 2 inspecteurs d'Académie afin d'étudier une harmonisation desdits rythmes scolaires.

- **Les anciens ont été très satisfaits** du colis de cette année, suite à l'enquête ; la formule du colis devrait être reconduite cette année.

- **Mireille Éloy** informe de la demande du Docteur Hamel de lui adresser la liste des personnes de + 80 ans vivants seuls totalement ou partiellement afin d'organiser un système de veille médicale. La Commune de Boutigny-Prouais sera « Commune laboratoire » jusqu'au territoire de plaisir Le Conseil Municipal donne son accord pour cette heureuse initiative.

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Tirage au sort** du gagnant concours du journal Communal « Entre-Nous »

- Monsieur David SELMAN de « Beauchêne » est tiré au sort parmi les bonnes réponses. (bonne réponse : 50 corbeaux).

- **INTERNET HAUT DEBIT** : Mireille Éloy informe les membres du Conseil d'une réunion qui s'est tenue avec Monsieur MALLET Conseiller Général, Monsieur BARBIER Chargé de missions au

Conseil Général, Monsieur Sburlino de France Telecom, Madame le Maire, Daniel Brunet et Claude Serreau pour la Commune.

Suite à la présence de Mireille Éloy à cette réunion, Pierre Gapillou convié à cette même réunion a refusé d'y participer pour des raisons personnelles.

France Telecom a assuré de la possibilité d'accéder à l'internet haut débit à 512 k avec des possibilités d'évolution à compter de mai 2005 pour la quasi totalité des habitants de la Commune.

Pierre GAPILLOU informe les membres du Conseil que pour lui, il est impossible que tous les habitants bénéficient de ce service dans de bonnes conditions. et propose une autre solution. Il souhaite présenter le dossier aux élus présents.

Madame le Maire refuse de mettre le sujet à l'ordre du jour, vu l'heure tardive et l'attention à porter à ce dossier.

Après des discussions animées, Monique Petit propose une réunion exclusive sur l'ADSL, il est décidé qu'elle se tiendra le 15 avril prochain

LA SEANCE EST LEVEE A 10 h 45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le VENDREDI 25 MARS 2005 A 20H30